

Un mois d'avril très... fiscal!

Amid Faljaoui
Conseil fiscal

Le mois d'avril a été très chargé sur le plan fiscal, que ce soit au niveau gouvernemental, au niveau international ou sur le plan des rapports chiffrés. Voici un petit tour d'horizon non exhaustif.

C'est un « ouf » de soulagement que le gouvernement fédéral a poussé! La Belgique a réussi de justesse à passer le premier examen du Forum mondial sur les paradis fiscaux, chargé d'évaluer les lois et les pratiques des États, en acceptant de mettre fin à son secret bancaire, a-t-on appris auprès de l'OCDE au cours de ce mois d'avril.

Le Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui regroupe 101 pays chargés de s'évaluer entre eux pour désigner les bons et les mauvais élèves, a publié les résultats pour sept nouveaux États. Pour cinq pays, il a évalué leurs cadres juridiques et réglementaires pour l'échange d'informations.

Parmi eux, « la Belgique a beaucoup progressé dans le perfectionnement de son réseau d'échange de renseignements, ayant conclu 41 accords conformes à la norme au cours des deux dernières années », indique un communiqué de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui chapeaute le Forum mondial. Toutefois, « en raison de la situation politique », seul l'un de ces accords est en vigueur, souligne ce communiqué.

Pour pouvoir passer à la prochaine phase de son évaluation, qui consiste en l'étude de l'application effective des critères internationaux, la Belgique devait ratifier « un nombre important de conventions conformes à la norme », selon le communiqué. « Mais la Belgique vient de mettre fin en interne, au secret bancaire, ce qui fait que toutes les

conventions existantes fonctionnent désormais », a indiqué un expert du Forum mondial.

Le gouvernement belge a déposé, au début de l'année, un projet de loi pour mettre fin au secret bancaire pour tous les étrangers possédant un compte en Belgique et éviter ainsi de se retrouver à nouveau sur une « liste grise » de l'OCDE.

Parmi les autres pays évalués par le Forum, l'Estonie, le Ghana, les Bahamas et Aruba ont réussi leur premier examen. Deux autres pays étaient évalués pour leur cadre juridique, mais aussi pour l'application effective des critères internationaux: le Canada et l'Allemagne, à qui le Forum recommande simplement d'améliorer la disponibilité de certains renseignements.

Régularisation fiscale

Parmi les autres nouvelles fiscales de ce mois d'avril, il y a un chiffre à retenir: 155,6 millions d'euros! Voilà ce qu'a rapporté la procédure officielle de régularisation fiscale en 2010. Pour arriver à ce montant, le Service des décisions anticipées en matière fiscale (SDA), qui gère de manière autonome cette procédure de régularisation au sein du SPF Finances, n'a pas chômé. L'an dernier, il a traité pas moins de 1 976 dossiers. Un paquet de régularisations qui représente une somme globale de 519 millions d'euros de revenus officialisés et donc, plus de 155 millions d'euros d'impôts supplémentaires perçus.

Depuis la mise sur pied de ce système permanent de régularisation, pour la première fois pour l'exercice 2006, jamais le nombre de dossiers, le montant total des revenus déclarés et les prélèvements n'ont été aussi élevés. Pour l'ensemble de l'exercice 2010, les sommes ainsi « blanchies » sont cinq fois plus importantes qu'en 2009. Seulement 498 régularisations avaient alors été bouclées, pour un total de 101 millions d'euros de revenus régularisés et à peine 31 millions d'euros d'impôts supplémentaires.

Résultat des courses: ce sont 4 712 régularisations fiscales qui ont été bouclées par le SDA en cinq ans. Au total, le fisc a ainsi régularisé 1,1 milliard d'euros d'avoirs dissimulés par des contribuables indécents et fait rentrer 300,8 millions d'euros dans les caisses de l'État.

Cadastre des assurances-vie ?

Autre information fiscale à mettre sur le compte de ce mois d'avril 2011, la proposition de loi du parti Ecolo, qui veut décourager les contribuables belges de recourir aux assurances-épargne souscrites à l'étranger dans l'unique but d'échapper à l'échange automatique d'information et au précompte mobilier européen.

En effet, daté du 29 mars 2011, le texte a de quoi retenir l'attention des évadés du précompte. Cette proposition de loi, déposée par un député fédéral Ecolo, vise à créer un registre des contrats d'assurance-épargne et à faciliter la perception du précompte mobilier sur les contrats d'assurance-épargne conclus avec des établissements bancaires situés à l'étranger.

En attendant un hypothétique élargissement du champ d'application de la directive européenne sur l'épargne, il convient, selon l'auteur de cette proposition, « d'obliger les

assureurs, qu'ils soient belges ou étrangers, à fournir au fisc belge, en vertu des règles européennes, la liste des contrats d'assurance-épargne souscrits par des résidents belges avec leurs coordonnées ».

Médiation

Et puis, comme si cela ne suffisait pas, on a appris aussi, dans le courant du mois d'avril, que durant l'année 2010, le Service de conciliation fiscale du SPF Finances a reçu 1 198 dossiers, dont 533 en néerlandais et 665 en français. À cela s'ajoutent 194 dossiers, qui ont été introduits avant la création du service.

La plupart des dossiers ont trait à l'impôt sur les personnes physiques (212). Fin 2010, 986 dossiers (71 %) avaient été clôturés. Pour un tiers des dossiers de fiscalité et de recouvrement, un accord a été trouvé. « Toutes les demandes n'aboutissent pas à un accord, mais chaque accord suscite la satisfaction du contribuable », a expliqué le porte-parole. « Le service n'est pas encore assez connu, cependant, et il doit encore atteindre sa vitesse de croisière ».

Le service de médiation intervient en cas de différend entre le contribuable et l'Administration, pour les procédures tant de taxation que de recouvrement. « Un exemple classique est celui du citoyen qui voit sa demande de plan d'étalement pour le paiement de ses impôts ou de la TVA refusée ». Le service ne peut plus effectuer de médiation une fois le dossier devant le tribunal.

Le service de médiation a également formulé sept recommandations à l'intention du ministre des Finances et des administrations, dont le résumé est à lire en page 70 du rapport annuel, qui est téléchargeable gratuitement. ●